

Question orale de Mme Kattrin Jadin à Annelies Verlinden (Intérieur et Réformes institutionnelles) sur "Des policiers fichés par les services de renseignement"

Kattrin Jadin (MR): Madame la ministre, l'affaire des militaires fichés par les services de renseignement pour leur proximité avec l'extrême droite a suscité de nombreux questionnements et a dévoilé pas mal de dysfonctionnements en ce qui concerne le suivi des informations lorsqu'une personne est fichée par les services de renseignement.

Bien que j'espère qu'aucun policier ne soit proche de milieux extrémistes – de gauche ou de droite –, je me demande toutefois si le système en vigueur pour le suivi des policiers est à la hauteur des attentes.

Madame la ministre, des policiers sont-ils actuellement fichés par les services de renseignement? Avez-vous connaissance de policiers proches des idéaux de l'extrême droite ou gauche? Combien de comportements à caractère raciste voire extrémiste de la part de policiers ont été constatés ces dernières années? Quid des conséquences pour ces policiers?

Annelies Verlinden, ministre: Chers collègues, une série de processus et de procédures sont mises en place au sein de l'organisation policière afin de garantir que les membres de son personnel correspondent aux valeurs prônées par celle-ci et les respectent. Ces processus et ces procédures visent également à détecter les éventuels signes de radicalisation ou d'extrémisme. Il s'agit du *screening* à l'engagement, de l'évaluation périodique ou encore du *screening* des médias sociaux.

Conformément à l'engagement pris dans ma déclaration de politique générale, les analyses et travaux sont également en cours afin de mettre en place un *screening* en cours de carrière. Au travers de la formation, les membres du personnel bénéficient de cours sur la loi anti-racisme, sur la déontologie, de cours de sensibilisation au phénomène de radicalisation et de visites à la caserne Dossin.

Pour être claire, au moment où nous parlons, il n'y a pas de membre des services de police sur la liste de l'OCAM. En cas de détection de signes de radicalisation ou d'extrémisme, les informations pertinentes sont transmises au service idoine, comme notamment la *task force* locale territorialement compétente, à des fins de suivi. En cas de confirmation des informations recueillies et en fonction de leur nature et de leur degré de gravité, les mesures adéquates sont prises: suivi judiciaire, suivi disciplinaire, mesures d'ordre, retrait des armes et interdiction d'accès à celles-ci.

La banque de données commune est mise à jour en temps réel pour tous les partenaires concernés et ces services doivent faire connaître, à chacun, chaque nouveau développement et/ou information qui a été ajouté pour une entité dans la banque de données commune via une alerte. À côté de cette possibilité de notification, toute nouvelle entité est discutée et traitée dans les différents forums. Il existe également divers groupes de travail nationaux et/ou des forums CTGIC qui mettent également certaines entités à l'ordre du jour afin de s'assurer qu'il y a aussi un suivi national via les groupes de travail du Plan radicalisme. Ceci s'ajoute au fonctionnement des *task forces* locales déjà mentionnées.

Des informations concernant M. Conings ont été gérées depuis juin 2020. Il est suivi par la *task force* locale du Limbourg et par le groupe de travail national sur l'extrême droite dans le cadre du Plan radicalisme. Depuis février 2021, par décision de la *task force* locale du Limbourg M. Conings est repris dans la banque de données commune sous le statut d'extrémiste potentiellement violent. Sur la base de cette banque de données, toutes les informations pertinentes concernant les entités qui sont reprises sont gérées et partagées avec les services concernés.

En ce qui concerne les recherches, toutes les activités d'enquête ont lieu à l'instigation du parquet fédéral et du juge d'instruction. À cette fin, le personnel et les moyens attribués varient en fonction de la nature des missions demandées. Tous les moyens disponibles, tant de la police que de la Défense, sont mis en œuvre pour mener à bien ces recherches. Il s'agit principalement des unités spécialisées, des chiens pisteurs, de l'appui aérien avec drones et hélicoptères, du Service d'enlèvement et de destruction d'engins explosifs (SEDEE), etc.

Le directeur-coordonateur de la police fédérale de l'arrondissement du Limbourg coordonne l'articulation des forces dans la province lors d'une mise en place d'un dispositif. En appui des efforts réalisés par la police locale, il organise un service d'ordre adéquat en vue de protéger les cibles potentiellement menacées 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Les activités de recherche occupent régulièrement plusieurs centaines de personnes. Samedi dernier, ce sont par exemple 200 policiers qui ont été mobilisés dans ce cadre. Ici encore, la police fédérale peut compter sur l'appui éventuel de la Défense, qui opère sous les ordres de la police.

La police a procédé aux signalements internationaux nécessaires. Au niveau de l'enquête, diverses demandes d'entraide judiciaire internationales ont été réalisées, et celles-ci sont bien entendu couvertes par le secret de l'instruction. En outre, nos pays voisins nous ont fourni un appui spécialisé considérable pour les recherches.

Chers collègues, étant donné qu'il s'agit d'une enquête judiciaire en cours, rien ne peut être communiqué à ce sujet sans l'accord du parquet fédéral.

Enfin, je reviens vers vous en ce qui concerne les recommandations de la Commission Attentats encore à exécuter en matière de fichage entre les départements et services. Sous le gouvernement précédent, un comité de concertation réunissant des représentants des différents services de sécurité avait été installé sous la direction des ministres de l'Intérieur et de la Justice. Leurs travaux ont abouti à un mémorandum de visions fixant l'objectif principal ainsi que les orientations d'une Banque-Carrefour de la sécurité. Cette dernière n'est pas une nouvelle base de données distincte, mais devrait être un système efficace pour les services de sécurité en termes d'architecture informatique. Elle doit assurer une interconnectivité sécurisée entre les différentes bases de données et ne doit pas mettre en péril des projets tels que I-Police. Je vous remercie de votre attention.

Katrin Jadin (MR): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse très claire.

Outre les procédures de *screening* déjà déployées dans le cadre d'une vaste réforme, j'en retiens qu'à ce jour, aucun agent de la police fédérale n'est repris dans les fichiers établis par l'OCAM. Cette information ne peut que me rassérer au regard de nos récentes inquiétudes.